

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 77 (1926)
Heft: 8

Rubrik: Communication de la station fédérale de recherches forestières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS DE LA STATION FÉDÉRALE DE RECHERCHES FORESTIÈRES.

A propos du mélange des essences dans nos forêts.

Un exemple instructif.

Cet exemple nous est donné dans la forêt de Breitbirch, appartenant à la corporation de Zollikon, aux portes de la ville de Zurich, près du stand de Rehalp. Il montre de façon convaincante combien, dans certains cas, l'adjonction du mélèze dans un peuplement de hêtre est susceptible d'augmenter la production en matière et davantage encore la valeur du rendement financier.

Les constatations à ce sujet se basent sur les observations faites dans trois placettes d'essai de notre Station de recherches, établies en 1919 et qui peuvent être caractérisées comme suit :

Placette 197, de 0,50 ha, dans un peuplement pur de *hêtre*; âge, à la fin de 1923 (soit lors du dernier inventaire), 96 ans.

Placette 39, de 0,50 ha, dans un peuplement comprenant du *hêtre* et du *mélèze*, mélangés par pieds isolés; âge, à la fin de 1923, du mélèze 92 ans, du hêtre 96 ans.

Placette 40, de 1,25 ha, dans un peuplement pur de mélèze sous lequel, à l'âge de 40 ans, on a, après une forte éclaircie, planté du hêtre; cette plantation fut complétée quelque 10 ans plus tard. Age des mélèzes, à fin 1923, 93 ans; des hêtres 54 ans.

Le mélèze fut introduit au printemps de 1830, par semis, d'après les instructions de l'inspecteur forestier d'arrondissement M. Obrist.

Le plan d'aménagement de 1850 de ces forêts, qui appartenaient alors à l'Etat de Zurich, contient la remarque suivante au sujet de ce mélèzein :

« Au printemps de 1843, le peuplement a gravement souffert de la neige qui avait aplati sur le sol la plupart de ses tiges. On redressa alors avec soin les tiges faiblement endommagées, tandis que les plus malades furent enlevées. Aujourd'hui, ce perchis a un couvert suffisant et montre un bel accroissement. »

Le peuplement mélangé de mélèze et de hêtre, dans lequel fut installée la placette 39, était décrit alors comme suit :

« Après la coupe rase de 1825/29 du taillis simple qui garnissait cet endroit, il se produisit, après la forte glandée de 1823, un abondant recrû naturel de hêtre, dans lequel, sur une étendue de deux poses, on planta de nombreux mélèzes. Ce perchis de 25 ans a déjà été éclairci. » (1850.)

Pendant leur jeunesse, la densité des mélèzes fut sans doute exagérée. Aussi leurs cimes en ont-elles souffert. Aujourd'hui encore, elles montrent en général un faible développement tant en hauteur qu'en largeur. Par de forts vents, le fouettement des branches a fait sentir fâcheusement son action.

Cependant, ces mélèzes sont aujourd'hui, en grande majorité, de belle forme; leur fût est bien soutenu, débarrassé de branches sur une grande hauteur et d'une remarquable rectitude. Les plus longs atteignent 42 m de hauteur. Ce sont, on peut le dire, de beaux arbres et, comme nous le verrons plus loin, de grande valeur. Leur accroissement en hauteur est encore actif et remarquablement soutenu. Ainsi, lors de l'éclaircie faite en 1923, il fut établi, par le mesurage direct sur 28 tiges abattues, que l'accroissement moyen en hauteur s'est élevé pour cette année à 22 cm; 10 ans auparavant, il avait comporté exactement la même valeur. Pendant les 11 années de la période 1913-1923, cet accroissement a oscillé entre 17 et 23 cm. C'est dire que l'allongement des tiges est encore en bonne voie.

Les deux coupes de 1919 et 1923 ont eu lieu d'après les principes de l'éclaircie par le haut et ont eu pour objectif principal l'enlèvement des tiges malvenantes ou de forme défectueuse.

Ajoutons que les trois placettes croissent dans un sol de faible pente, profond, un peu argileux, reposant sur la molasse d'eau douce et comprenant quelques éléments erratiques. L'exposition au nord-ouest est la même pour les trois.

Nous pouvons récapituler comme suit les résultats des inventaires de 1919 et 1923, étant entendu que toutes ces indications valent pour 1 ha.

Placettes N ^{os}	Inven- taire	Peuplement restant					Matériel exploité lors des éclaircies			Accroissement courant par an, pendant la période 1919 — 1923	
		Nombre des tiges	Diamètre moyen	Hauteur moyenne	Volume total	Volume moyen total par tige	Nombre des tiges	Hauteur moyenne	Volume total	du bois fort	du volume total
197			cm	m	m ³	m ³		m	m ³	m ³	m ³
Hêtre . . .	1919	410	30,8	31,6	559	1,36	36	29,8	37		
	23	374	32,8	31,8	568	1,52	36	31,1	51	13,5	15,0
39											
Total . . .	1919	446	35,3	32,9	738	1,65	54	31,1	53		
Mélèze . . .		158	42,4	34,3	352	2,22	26	33,2	30		
Hêtre . . .		288	30,7	31,4	386	1,34	28	28,1	22		
Total . . .	1923	422	36,6	34,5	772	1,83	24	31,6	32	15,5	16,6
Mélèze . . .		150	43,6	36,4	363	2,42	8	33,2	12	5,7	5,7
Hêtre . . .		272	32,0	32,6	409	1,51	16	30,4	20	9,8	10,9
40											
Total . . .	1919	872	—	—	791	—	67	—	57		
Mélèze . . .		261	44,3	35,8	639	2,31	34	35,0	54		
Hêtre . . .		611	15,4	22,2	152	0,20	33	17,2	3		
Total . . .	1923	781	—	—	799	—	91	—	65	16,9	18,2
Mélèze . . .		235	45,8	38,0	635	2,55	26	36,4	67	12,7	13,1
Hêtre . . .		546	16,8	22,6	164	0,25	65	19,7	8	4,2	5,1

Ce qui ressort essentiellement des chiffres ci-dessus, c'est que le volume total du peuplement pur de hêtre était inférieur, en 1923, de 204 m³ à celui du peuplement mélangé et de 231 m³ à celui du mélèze. Et tandis que l'accroissement courant de 1919 à 1923 comportait 15 m³ seulement pour le premier, il s'est élevé à 18,2 m³ pour le mélèzein mélangé de hêtre.

C'est dire que, dans le cas particulier, le mélange en cause des essences a influencé de façon très favorable l'accroissement en matière.

Il n'est pas indifférent pour le propriétaire de savoir quel fut l'effet du mélange admis sur le rendement financier. On s'en fera une idée très suffisante si l'on veut bien tenir compte du fait que les tiges du mélèze fournissent une forte proportion d'un bois de service très estimé qui se paie cher, tandis que pour le hêtre la proportion du bois de service est relativement faible. Pour fixer les idées, on peut admettre les prix moyens suivants des bois sur pied, valables à Zurich :

pour le mélèze 65 fr. le m³
» » hêtre 30 » » »

Il en ressort que la valeur des peuplements en cause du même âge aurait été, en 1923, la suivante à l'hectare :

Placette 197, hêtre	17.000 fr.
» 39, hêtre et mélèze . . .	35.000 »
» 40, mélèze et hêtre . . .	46.200 »

Ainsi que le montrent ses chiffres, l'introduction du mélèze voulue par l'inspecteur forestier Obrist a eu pour le propriétaire actuel du sol les conséquences les plus heureuses.

On trouverait difficilement un exemple montrant de façon plus convaincante le bienfaisant effet dans nos forêts d'un mélange judicieux des essences.

H. Badoux.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal des séances du Comité permanent des 17 et 18 juin 1926, à St-Gall et Schaffhouse.

1° Ont demandé leur admission comme sociétaires :

MM. *Crahay Nestor*, ancien directeur général des forêts, à Rochefort (Belgique).

Küng Bruno, administrateur forestier, à Schleins (Grisons).

Ces deux candidats sont admis dans notre société.

Nous avons le regret de déplorer le décès des sociétaires suivants :

MM. *Thomann Albert*, président de la corporation de Zollikon (Zurich).

Meyer Baptiste, municipal, à Lucerne.

von Tschudy Aegidius, ancien inspecteur forestier d'arrondissement, à St-Gall.